



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

L'ÉNERGIE SOLAIRE ÉLECTRIFIE LES BÂTIMENTS PUBLICS - JUIN 2026

La mise en service des panneaux photovoltaïques sur le toit de la Halle Matisse et de l'Agora permet d'alimenter en électricité plusieurs bâtiments publics et de réduire à la fois la facture et les émissions de CO₂.

Publié le 01 juin 2026

Avec une puissance de 341 kWc et une production annuelle estimée à 337 883 kWh, les panneaux photovoltaïques mis en service au mois d'avril sur le toit de la Halle Matisse vont fournir l'équivalent de la consommation électrique d'environ 75 foyers.

En ajoutant la production des panneaux de l'Agora, branchés depuis le mois de janvier, la Ville fabrique l'équivalent de l'alimentation complète d'un lycée de taille moyenne en électricité, ou environ 160 foyers français (440 282 kWh/an) grâce à ces deux installations. Elles pourraient permettre d'économiser plus de 2 millions d'euros sur 25 ans, dans l'hypothèse d'une hausse du prix de l'électricité de 5% par an, pour un investissement de 414 000 euros (144 000 euros pour l'Agora, 270 000 euros pour la Halle). Avec la hausse du prix de l'électricité (+80% entre 2021 et 2023 pour les professionnels), ce premier pas vers l'autonomie pourrait vite devenir un levier essentiel pour préserver les finances municipales.



" Une fois la convention d'autoconsommation collective établie, cette production permettra de couvrir intégralement la consommation électrique annuelle de plusieurs bâtiments publics. Il s'agit de réduire notre dépendance au réseau et nos charges de fonctionnement. D'un point de vue financier, le retour sur investissement est estimé entre 8 et 10 ans, après quoi l'énergie produite sera quasiment gratuite pour la collectivité ", confirme Alexandre Sas, Directeur de l'Aménagement du Territoire. L'autoconsommation collective permet à plusieurs participants (producteurs et consommateurs), situés dans un périmètre géographique défini, de partager l'électricité produite localement via le réseau de distribution public (réseau Enedis), sans nécessiter d'infrastructure dédiée.

" Au-delà de l'aspect économique, ce projet illustre concrètement l'engagement de notre collectivité en faveur de la transition énergétique ", reprend Alexandre Sas. " En produisant localement une énergie propre et renouvelable, nous contribuons à la réduction de nos émissions de CO2 et donnons l'exemple sur notre territoire. "

Fort de ce premier succès qui répond aussi à des obligations réglementaires*, la dynamique va se poursuivre par l'identification d'autres bâtiments communaux susceptibles d'accueillir de nouvelles installations photovoltaïques.

* Le décret dit " éco énergie tertiaire " impose des objectifs de réduction de 40% de consommation d'énergie d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050, aux propriétaires et gestionnaires de bâtiments à usage tertiaire d'au moins 1000 m2.



Je me réjouis de l'installation de ce type d'équipement qui s'inscrit dans une logique de sobriété structurelle : produire localement une énergie renouvelable et maîtriser les consommations essentielles. Dans un contexte de coûts de l'énergie à la fois élevés et fortement soumis aux fluctuations du marché, ce choix permet de sécuriser durablement les finances publiques et de limiter l'exposition des habitants à ces variations.

*Antoine GERBER - 9e Adjoint • Transition écologique • Développement durable •
Espaces verts*